

Réunion plénière de la CLE du 30 mai 2006 à Estirac

Ordre du jour

- 1) présentation par les rapporteurs du **bilan des commissions thématiques** ;
- 2) cadrage de la **poursuite de l'état des lieux**, à partir des points soulevés en commissions et en séance ;
- 3) **questions diverses**.

Présence

Au total, 28 sièges sont représentés à la réunion (soit 39% des membres de la CLE), répartis comme suit :

- collège des élus : 10 sièges représentés (28% du collège) ;
- collège des usagers : 9 sièges représentés (50%) ;
- collège des services : 9 sièges représentés (50%).

La réunion ne prévoyant pas de prendre des décisions concernant le SAGE en lui-même ou le règlement intérieur, aucune condition de quorum ne s'impose.

Introduction par le président

→ Quelques éléments généraux

Dans l'ensemble, il y a eu moins de présence effective aux travaux des commissions que de candidatures exprimées, surtout pour les deux commissions qui devaient être les plus nombreuses d'après les souhaits de participation des membres (« quantité » et « usages »). Il convient de se féliciter de la bonne tenue des débats (bonne écoute, positions argumentées, etc.).

→ Présentation des rapports à la CLE

Le bureau, lors de sa réunion du 15 mai 2006, a validé les rapports proposés par les 4 rapporteurs. Ces rapports ont été envoyés à tous les membres de la CLE (titulaires et suppléants), avec le courrier d'invitation à la présente réunion. Ils sont présentés en séance, dans leurs grandes lignes, par les rapporteurs.

Présentation du bilan des commissions thématiques

La présentation en séance, par les rapporteurs, du bilan des commissions thématiques est accompagnée d'un diaporama reprenant les principaux points abordés lors des réunions des quatre commissions.

Les dates des réunions des commissions et les rapporteurs respectifs sont rappelés :

Commission	Date	Rapporteur
qualité	30 mars	Christian Puyo, Chambre d'agriculture 65
usages	5 avril	Jean-Michel Anaclet, Chambre d'agriculture 40
milieux et espèces	6 avril	Jacques Ducos, Fédération de pêche 65
quantité	6 avril	Pierre Pécout, UNICEM

En l'absence de Christian Puyo, c'est l'animateur du SAGE qui a procédé à la présentation du rapport de la commission « Qualité », sur proposition du président de la CLE.

→ Commission « qualité »

D'un point de vue général, il a été constaté que le territoire du SAGE Adour amont est au cœur d'une zone pour laquelle le Risque de non-atteinte du bon état écologique (RNABE) est avéré. On ne peut cependant pas faire de préconisations en écartant les réalités économiques du terrain. Les ambitions écologiques doivent pleinement intégrer l'homme et ses activités.

La commission a également soulevé le problème de l'influence parfois négative des plans d'eau sur la qualité des milieux. Leurs impacts se situent notamment à deux niveaux : les changements de températures entre l'entrée et la sortie des plans d'eau ; et l'apport supplémentaire de matériaux potentiellement pollués. Par ailleurs, au niveau des polluants, il est préjudiciable que certains éléments ne soient pas recherchés (molécules pharmaceutiques) dans les analyses de la qualité de l'eau. D'autant plus que pour les activités nautiques, les normes sanitaires retenues ne prennent pas en compte la bactériologie des cours d'eau.

Il est donc primordial que, pour l'efficacité du SAGE, l'état des lieux dispose des données les plus récentes possible.

→ Commission « usages »

S'il est important de connaître les prélèvements par usage, l'état des lieux doit aussi prendre en compte la part restituée aux cours d'eau. De plus, le débat est très ouvert sur le niveau « réel » du déficit en eau. Ce déficit est variable en fonction des usages et des périodes de l'année.

Lors des débats, il a beaucoup été question de l'irrigation ; en effet, l'agriculture est un moteur économique d'un certain nombre de territoires, pour lesquels l'irrigation est une nécessité. En outre, les professionnels des loisirs ont évoqué des problèmes d'entretien et d'accès aux cours d'eau, dans certains secteurs, qui limitent la pratique des activités d'agrément. Enfin, il est ressorti des débats que certains usages ont été oubliés dans le pré-état des lieux, notamment l'hydroélectricité et le thermalisme.

Une des missions du SAGE sera d'anticiper sur l'avenir, et de penser à la ressource pour demain.

→ **Commission « milieux et espèces »**

Les plans d'eau et les retenues collinaires ont des impacts sur les milieux et les espèces. Leurs impacts se répercutent notamment sur la qualité de l'eau (augmentation de la température, turbidité de l'eau, etc.). Mais ils peuvent avoir aussi des effets positifs sur la quantité d'eau, en libérant de l'eau lorsque le besoin s'en fait sentir. Ils deviennent aussi des espaces intéressants pour les poissons, les oiseaux, etc.

La commission a évoqué divers autres problèmes, comme les espèces invasives végétales (jussie) ou animales (silure), et le franchissement d'obstacles pour les poissons migrateurs ou les embarcations légères.

Il a enfin été question de l'entretien des berges et des travaux en rivière. Il apparaît souhaitable de rechercher une certaine cohérence d'entretien, qu'il s'agisse du domaine public ou du domaine privé.

Le SAGE devra apporter une meilleure connaissance des milieux, tout en prenant en compte les différents états des lieux qui peuvent déjà exister.

→ **Commission « quantité »**

Tout comme lors de la commission « usages », de nombreuses interrogations ont été posées autour du déficit de ressource. Il a été exposé que, parmi les différents scénarios étudiés, le conseil d'administration de l'Institution Adour a retenu, en décembre 2005, un déficit total de 17 Mm³ (scénario basé sur un besoin de 2.000 m³/ha).

Pour l'agriculture irriguée, il est précisé que l'utilisation de l'eau est variable selon les bassins (du fait des spécificités des sols, notamment). Les agriculteurs ont précisé que, suivant les conditions météorologiques de la saison, ils n'utilisent pas forcément l'intégralité de leur quota d'irrigation. S'il y a des améliorations à rechercher, elles ne peuvent se faire qu'avec une bonne connaissance des territoires, et la prise en compte de l'utilisation réelle de l'eau pour l'irrigation.

Les étiages sévères d'une grande partie du territoire du SAGE posent aussi la question des pollutions, et particulièrement pour les stations d'épuration (STEP). Certaines de ces STEP alimentent des petits cours d'eau, à sec en période d'étiage, ce qui pose des problèmes de qualité.

La réflexion sur la quantité d'eau doit prendre également le risque de crues. Ces dernières années, l'endiguement a été délaissé au profit de la réhabilitation des zones d'expansion des crues. La protection des habitations et des personnes doit être menée en relation avec les politiques d'urbanisme.

Le point faible de cette région reste l'insécurité de la ressource en eau. L'état des lieux devra faire une réelle évaluation des besoins au niveau local pour être le plus efficace.

Cadrement de la poursuite de l'état des lieux

Lors des sessions des commissions et de la réunion du bureau qui les a suivies, certaines questions et préoccupations ont été pointées comme majeures. Elles font donc l'objet d'une présentation et d'un débat avec la CLE plénière, d'autres questions pouvant être soulevées en séance.

→ **Qualité**

Plusieurs questions sur les pollutions ont été soulevées. Il s'agit d'abord d'identifier les problèmes, les foyers de pollutions des différents usages (domestique, industriel et agricole),

et les programmes éventuellement en cours pour les résorber. Et si rien n'est fait à l'heure actuelle, l'état des lieux devra identifier les solutions qui peuvent être envisagées.

Dans le domaine de la qualité, la multiplication des STEP soulève la question de leur mise aux normes.

La pollution par infiltration des eaux pluviales est un autre problème à aborder dans l'état des lieux.

Il importe de connaître l'état du réseau de suivi de la qualité des eaux, tant en nombre qu'au niveau des types d'altérations recherchées (mesures bactériologiques, par exemple), pour savoir s'il est suffisant.

Enfin, l'état des lieux ne doit pas oublier les substances dangereuses afin de savoir s'il existe un programme pour évaluer et mieux connaître ces substances et leurs impacts.

→ Usages

Pour l'usage domestique (alimentation en eau potable) il serait intéressant de localiser les aquifères qui pourront représenter un intérêt pour les générations futures, afin de mettre en place, si n'est pas déjà le cas, des mesures de protection.

→ Milieux et espèces

Il est important que l'état des lieux aborde les impacts des retenues collinaires, aussi bien sur le milieu que sur les espèces.

Cet inventaire sera complété par la liste des points noirs de circulation pour les poissons migrateurs.

Toujours sur le thème des impacts sur les espèces, il faudrait chiffrer les prédateurs aviaires présents sur le territoire.

Enfin la commission « Milieux et espèces » a redit l'importance du réseau Natura 2000, et il est donc primordial de savoir où en sont les démarches actuellement entreprises.

→ Quantité

Pour que la mise en œuvre du SAGE Adour amont soit efficace, il est indispensable que tous les éléments disponibles soient transmis à la CLE, afin de vérifier s'il y a assez d'éléments disponibles. Cela concerne principalement les données sur les écoulements superficiels et la nappe alluviale.

De plus il est ressorti de la commission « quantité » que la question du prix de l'eau n'avait pas été abordée, et qu'elle ne devra pas être oubliée lors de l'état des lieux.

Pour terminer sur le thème de la quantité, les captages de sources pour l'alimentation en eau potable posent le problème de l'assèchement de certains ruisseaux de montagne.

Débat

→ L'irrigation : plus de transparence ?

Il serait intéressant d'avoir, sur l'agriculture irriguée, des informations plus claires (par exemple sur la délivrance des autorisations d'irrigations, sur le fonctionnement des ASA), des données plus précises et plus facilement accessibles (irrigants, organismes de gestion, capacités techniques et droits à prélever et irriguer, nombre de compteurs d'eau mis en

place, etc.) [Geoffre]. L'accès à l'irrigation est régulé par trois critères : la ressource totale disponible, le droit d'eau détenu par l'agriculteur et le matériel dont il dispose [Pages].

Le suréquipement en matériel est le reflet d'une réalité : en 1999, l'évaluation était que le matériel dont disposaient les irrigants représentait le double de la capacité utilisable [Chédeville]. Mais, si cette phase de suréquipement est indéniable également dans le Gers, il faut aussi reconnaître que le fait d'avoir sécurisé la ressource a conduit à une réduction de ces équipements [Theulé].

La transparence existe déjà avec les procédures actuelles : par exemple avec l'examen des demandes en Comité départemental d'hygiène (auquel les associations environnementalistes sont associées, etc.) [Castéran, Chédeville], l'affichage des listes d'irrigants en mairie [Pastouret, Castéran]. Et la police de l'eau fait son travail de prévention et de contrôle [Castéran], et les informations données par la MISE des Landes font état de tricheries limitées, en gros, 10 contrevenants sur 10.000 agriculteurs [Besse, Duzer].

Il convient de rappeler qu'une interdiction de prélèvement, lorsqu'elle est prise, porte sur un type de ressources (par exemple le pompage en rivière), mais que les autres ressources peuvent ne pas être interdites d'usage (par exemple les retenues collinaires) [Besse, Castéran].

Depuis la mise en place du plan de gestion des étiages (PGE) Adour amont, d'importants efforts ont été déployés sur les bases de données disponibles, et aujourd'hui chaque département possède suffisamment d'information [Besse, Vaudel]. Ces données sont parfois difficiles à traiter, car les prélèvements en eau sont un mélange complexe des ressources [Besse].

Il est indéniable que le volet « quantité » concerne essentiellement l'agriculture, et que la régulation des débits autorisés en période d'étiage se fait au niveau réglementaire. Il conviendrait d'essayer de changer les approches, et de mettre en œuvre des démarches volontaristes, sous l'égide de la profession agricole notamment [Vaudel].

→ Vers une gestion globale

Pour une réelle efficacité dans la mise en place du SAGE Adour amont, l'objectif à terme pourrait être celui d'une gestion unifiée à l'échelle du territoire [Geoffre, Vaudel, Duzer]. Ceci a été réalisé pour le système de la Neste [Geoffre], mais il ne faut pas perdre de vue que le système de la Neste et celui de l'Adour sont très différents, puisque sur l'Adour la ressource est naturelle, et donc variable d'une année sur l'autre.

Ce qui a été réalisé dans le cadre du PGE Adour amont mérite d'être mieux expliqué, mieux diffusé [Vaudel]. Et regrouper les informations en un lieu unique permettrait de tendre plus facilement vers la gestion unique [Duzer].

→ La prise en compte du facteur économique

Comme il a été dit lors de la commission « qualité » notamment, les impératifs économiques ne doivent pas être oubliés. L'Adour fait vivre des hommes et leurs activités. Une analyse de l'impact économique de l'Adour sur chacun des usages semble intéressante [Anaclef].

→ La mobilisation de la ressource par les canons à neige

Les volumes mobilisés pour le fonctionnement des canons à neige posent la question de l'impact de cet usage sur les ruisseaux, sur l'alimentation en eau potable, etc. [Geoffre]. Il faudrait vérifier ce que représente cette mobilisation ; certains éléments laissent penser que les volumes mobilisés par les canons à neige ne représentent qu'une part marginale des volumes totaux prélevés sur l'Adour [Chédeville] : par exemple, la station de La Mongie

pompe moins de 200.000 m³/an dans la retenue du Castillon sur l'Adour du Tourmalet [Villemur].

Même si cet usage est marginal en terme de volume, il faudrait s'y pencher, car, au-delà de la quantité prélevée, il a un impact sur le décalage de fonte de neiges, par exemple [Dantin]. Parmi les sources d'informations possibles, le syndicat des téléphériques (SNTF).

→ « **Réserves** » ou nouveaux milieux ?

Lorsqu'une retenue est créée, ce n'est pas une « réserve d'eau » qui est créée, mais de nouveaux milieux aquatiques, avec une faune et une flore associées. Il faut donc gérer et éventuellement protéger ces retenues non pas seulement comme des réservoirs d'eau à remplir et vider, mais bien comme des milieux, avec les contraintes que cela représente [Napoléon].

→ **Penser positivement pour avancer**

Pour avancer concrètement, le SAGE doit parler de façon positive et pas seulement des points noirs ; l'état des lieux devrait donc souligner les évolutions favorables constatées ces dernières années, dans les différents domaines [Anaclef].

Questions diverses

Diffusion des documents : il est souhaitable que l'envoi des documents de travail de la CLE se fasse par voie électronique. Ceci facilite la travail des membres directement sur les documents, ainsi que les échanges entre membres (notamment entre titulaires et suppléants) [Geoffre].

Clôture de la réunion

Le président clôt la session plénière à 17h45.

* * * * *